

15 % DES ADOS ONT DÉJÀ UTILISÉ LA PUFF.

L'URGENCE DE VOTER L'INTERDICTION DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE JETABLE

PERCEPTION ET USAGES DE LA PUFF CHEZ LES 13-16 ANS

COMMUNIQUE DE PRESSE | 14 novembre 2023

Alors que la proposition de loi visant à interdire les Puffs, ces cigarettes électroniques jetables aromatisées, devrait être discutée dans les prochaines semaines à l'Assemblée nationale, l'ACT-Alliance contre le tabac et l'institut BVA ont réitéré leur sondage auprès des 13-16 ans afin de connaître leurs perception et usages de ce produit¹ un an après avoir donné l'alerte. Tout comme l'an dernier, la popularité de la Puff a toutes les raisons d'inquiéter : malgré les nombreuses voix qui se sont élevées contre ce produit, 15 % des ados l'ont déjà utilisée et parmi eux, 47 % ont commencé leur initiation à la nicotine à travers ce produit (contre 28 % en 2022, soit +19pts).

L'ACT appelle les parlementaires à suivre la volonté du gouvernement et à voter l'interdiction de la Puff au plus vite pour protéger la santé de nos enfants et celle de notre planète.

Une accessibilité alarmante qui alimente la popularité de la Puff chez les jeunes

De manière encore plus nette que l'an dernier, la popularité de la Puff est indéniable chez les 13/16 ans : 73 % des adolescents en ont déjà entendu parler (+ 7pts par rapport à 2022) et 47 % d'entre eux indiquaient savoir précisément de quoi il s'agit (+ 11pts par rapport à l'an dernier).

Cette cigarette électronique jetable arrive dans le trio de tête des produits du tabac et de la nicotine les plus utilisés par les ados et pré-adolescents : 15 % d'entre eux l'ont déjà utilisée soit la même proportion de jeunes ayant déjà fumé une cigarette classique (15 %) ou électronique rechargeable (16 %).

Incontestablement la Puff représente une porte d'entrée des jeunes vers l'addiction à la nicotine : parmi les 13/16 ans utilisant ce dispositif, 47 % d'entre eux ont commencé leur initiation à la nicotine à travers la Puff (+ 19pts par rapport à l'an dernier) et 23 % d'entre eux se sont ensuite tournés vers d'autres produits du tabac et de la nicotine.

Comparée à 2022, la proportion des 13/16 ans déclarant avoir déjà acheté une Puff reste stable (9 %) et ce, malgré l'interdiction de vente aux mineurs. Un achat déclaré qui reste plus élevé que celui des cigarettes classiques (6 %) ou électroniques rechargeables (5 %).

Plus d'un quart des jeunes interrogés estiment qu'il est facile de se procurer une Puff (28 %). Parmi ceux ayant déjà acheté un produit du tabac ou de la nicotine, un tiers affirme que c'est dans un bureau de tabac qu'il est le plus facile de se procurer une Puff, avant de solliciter son entourage (27 %) ou de faire appel à Internet ou aux réseaux sociaux (17 %).

¹Enquête réalisée par Internet du 29 août au 6 septembre 2023 auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 adolescents âgés de 13 à 16 ans.

Cette facilité d'accès inquiétante conduit **34 % des personnes interrogées à penser à tort qu'une personne de moins de 18 ans a le droit d'acheter des Puffs**, alors que ces produits, soumis au même cadre juridique que l'ensemble des produits du vapotage, sont interdits à la vente aux mineurs.

Utilisation de la Puff : un effet de mode créé avant tout par mimétisme

Si la majorité des adolescents ayant entendu parler de la Puff (82 %) est toujours d'accord pour dire que la cigarette électronique jetable est un gadget, **autant de jeunes (82 %) s'accordent pour dire qu'il est plus cool d'utiliser des Puffs que de fumer des cigarettes**. Ils apprécient toujours en premier **la découverte des goûts originaux (64 %)**, devant le côté ludique que procure le nuage de vapeur (49 %).

Bien que les arômes restent un véritable argument pour tester ce dispositif, **l'influence des pairs a un rôle croissant sur leurs comportements : 55 % des ados ayant déjà utilisé la Puff l'ont testée car beaucoup de personnes l'avaient déjà essayée autour d'eux, en particulier dans les lieux où ils interagissent :**

- **Plus de la moitié des ados ayant entendu parler de la Puff dit voir ce produit consommé dans les établissements scolaires (53 %)**, loin devant les sorties ou soirées entre amis (29 %) ou lors d'une activité en dehors de l'école (23 %).
- **Comme l'an dernier, l'influence des réseaux sociaux n'est pas à négliger** : près de 3 ados sur 10 ayant déjà entendu parler de la Puff (28 %) déclarent avoir envie d'utiliser ce dispositif lorsqu'ils voient des personnes l'utiliser sur les plateformes digitales.

Dangers sanitaires et environnementaux : des utilisateurs de plus en plus avertis

Comparé à 2022, une plus grande part des adolescents semble être consciente des dangers sanitaires que représente la Puff :

- **83 % des jeunes connaissant le produit affirment que la Puff est dangereuse pour la santé (+ 7pts par rapport à 2022) ;**
- **84 % d'entre eux disent être au courant que la Puff peut les rendre accros**. Néanmoins, ils sont plus nombreux à estimer que la cigarette électronique classique est addictive et peut les rendre accros (87 %).

En ce qui concerne l'impact environnemental des cigarettes électroniques jetables, 76 % des jeunes ayant déjà entendu parler de la Puff affirment que ce produit pollue la planète. Une bonne connaissance des enjeux environnementaux qui peut être attribuée en partie à **la campagne #StopCigarettesPollution** menée en juin 2023 par l'ACT pour **alerter les jeunes sur l'écotoxicité de ce produit**. Toutefois, notons que **13 % des adolescents utilisant cette cigarette électronique jetable affirment encore la jeter dans la rue, directement par terre.**

*« Loin de ralentir, l'épidémie pédiatrique constatée l'an dernier ne fait que s'accélérer : parmi les 13/16 ans ayant déjà utilisé la Puff, 47 % d'entre eux ont commencé leur initiation à la nicotine à travers ce produit c'est près de deux fois plus en un an ! Ne perdons plus de temps. Tous les voyants sont au vert pour endiguer ce phénomène : côté grand public, la majorité adhère à notre combat puisque 71 % des Français sont favorables à l'interdiction de la Puff. Côté plaidoyer, nous avons une proposition de loi transpartisane sur la table, signée par près de 150 députés et soutenue par le gouvernement. Cette loi doit être votée au plus vite afin de protéger la santé de nos enfants mais aussi celle de notre planète », presse **Loïc Josseran, Président de l'ACT-Alliance contre le tabac**. « Cette bataille ne doit pas nous faire oublier le combat plus global qui nous attend : freiner les offensives des industriels qui multiplient les initiatives (sachets, perles de nicotine, etc.) pour faire entrer nos jeunes sur le marché de l'addiction. Il est urgent de mettre en place une réglementation commune à tous ces produits qui ne visent qu'une chose : rendre addicts nos enfants dès le plus jeune âge pour assurer la prospérité de leur business ».*

L'ESSOR DES NOUVEAUX PRODUITS DE LA NICOTINE ET DU TABAC CHEZ LES 13/16 ANS (SNUS, PERLES ET SACHETS DE NICOTINE)

Au-delà de la Puff, les 13/16 ans disent déjà avoir entendu parler d'autres nouveaux produits du tabac et de la nicotine notamment **des perles de nicotine** du type Nicopop (21 %), des **sachets de nicotine** tels que Nicopouches ou LYFT (19 %) et du **snus** (18 %).

Parmi ceux connaissant ces produits, près de 1 jeune sur 10 a déjà expérimenté **les perles de nicotine** (11 %) **et les sachets de nicotine** (9 %). Bien que sa commercialisation soit interdite en Europe (outre la Suède et la Norvège), **7 % d'entre eux disent avoir déjà utilisé le snus**, une proportion en hausse depuis l'an dernier.

L'environnement familial influe sur les expérimentations des adolescents : sur ce même échantillon, parmi les jeunes connaissant ces nouveaux produits et ayant au moins un parent fumeur, 18 % ont déjà essayé les perles de nicotine, 16 % ont déjà utilisé des sachets de nicotine et 13 % ont testé le snus.

A propos de l'ACT-Alliance contre le tabac

L'ACT-Alliance contre le tabac est un collectif d'associations reconnu d'intérêt général, loi 1901, engagé au service de la santé publique. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi Evin en 1991, l'ACT œuvre depuis plus de trente ans pour défendre le bien-être de tous face aux intérêts de l'industrie du tabac.

En tant que porte-parole de ses associations membres, l'ACT se fait le devoir d'éclairer par les faits les manipulations de cette industrie et de peser sur le débat public pour un avenir plus durable.

Sa détermination dans la lutte contre le tabac a permis de franchir des étapes décisives en matière de santé publique en France. C'est à travers des campagnes d'information et de plaidoyer que l'ACT poursuit son combat contre des fabricants redoublant d'efforts pour normaliser la consommation, sous différentes formes, de ses produits addictifs.

Par son action fédératrice, l'ACT mobilise collectivement décideurs, acteurs de santé publique, de l'environnement, des droits humains, de la finance, ainsi que les médias pour voir émerger en 2032 la première génération en France libérée des méfaits du tabac et de son industrie.

www.alliancecontreletabac.org

CONTACT PRESSE

ALLIANCE CONTRE LE TABAC

Astrid Billard – Tél. : 07 49 94 04 08 | astrid.billard@alliancecontreletabac.org